

LE MAG !

PETIT-RÉDERCHING



DÉCEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

En cette fin d'année, j'ai avant tout une pensée particulière pour toutes les familles qui ont été frappées par le deuil au cours de l'année. Je m'associe à leur chagrin.

La vie continue malgré tout et la vie sociale reprend doucement.

Mon plus grand souhait était d'organiser à nouveau le *Repas des Seniors*. Après une longue réflexion, avec la majorité des conseillers, nous avons préféré rester prudents. Organiser une rencontre en intérieur nous paraît risqué au regard de la situation sanitaire. Nous avons donc opté pour la distribution de paniers garnis qui seront offerts à tous les seniors âgés de 70 ans ou plus. Cette opération permettra de mettre à l'honneur nos anciens tout en faisant travailler les entreprises du village.

Pour redynamiser la commune, pour faire revivre nos associations qui ont tant souffert durant cette période, la municipalité a décidé d'organiser sa toute première *Veillée de Noël*, le 17 décembre prochain, Place Saint-Joseph, au centre du village. Je vous invite à prendre connaissance de toutes les animations qui seront proposées, sur le tract que vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin.

Venez nombreux pour soutenir nos associations, commerçants et artisans locaux et partager un moment de convivialité et de retrouvailles, dans le respect des gestes barrière, bien évidemment.

Si la convivialité refait son apparition, la prudence reste de mise car le virus circule toujours.

Enfin, je profite de cette tribune pour remercier le personnel communal, les adjoints, conseillers et bénévoles qui œuvrent à mes côtés tout au long de l'année.

Noël approche à grands pas. Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes vœux les meilleurs pour l'année 2022 qui s'annonce.

Le Maire,
Florence ZINS



Sommaire

- Informations utiles
- Retour en images : décorations saisonnières
- Les délibérations du Conseil municipal
- Informations générales
- Les services de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- Informations générales
- Les travaux dans les écoles
- Retour en images : les écoles
- Le PLUi Est
- Tribune d'expression politique
- *Le Mag !* des associations
- Agenda
- Etat Civil 2021

Les Ecoles Primaires

Horaires

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h30 à 12h
de 13h30 à 16h

Ecole maternelle

4 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 02 78 18

Ecole élémentaire

6 rue des Ecoles 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 09 89 50

Le Service Périscolaire

Accueil du matin

de 7h à 8h30
Salle de motricité de l'école maternelle

Accueil du soir

de 16h à 17h30
Salle de motricité de l'école maternelle le lundi
Bibliothèque municipale les autres jours

Cantine

de 12h à 13h30
Salle socioculturelle

Réservations

Fiches de réservation et menus disponibles sur le site internet.
Réservation à déposer au plus tard **le jeudi midi pour la semaine suivante** accompagnée du règlement.

Retrouvez nous
sur www.petit-rederching.fr
sur Facebook **Commune Petit-Réderching**
Sur **PanneauPocket** en téléchargeant l'appli

Directeur de la publication : **Le maire Florence ZINS**
Comité de Rédaction : **Commission Communale**
Conception : **Mairie de Petit-Réderching**
Impression : **Imprimerie Sarregueminoise**
Crédits Photos : **Commune de Petit-Réderching, Denis Peiffer**
Dépôt légal : **Décembre 2021**

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h à 12h
Mardi de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 16h30

Coordonnées

3 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 09 80 78
Mail : mairie.petitrederching@gmail.com

Permanence des adjoints

Mercredi de 17h30 à 19h les semaines impaires
et sur rendez-vous

Adresses mails des élus

Mme Florence Zins, maire
maire@petit-rederching.fr

M. Dominique Finkler, 1er adjoint
dfinkler@petit-rederching.fr

Mme Cindy Dannenhoffer, adjointe au maire
cdannenhoffer@petit-rederching.fr

M. Yvon Petit, adjoint au maire
ypetit@petit-rederching.fr

Mme Tania Lang, adjointe au maire
tlang@petit-rederching.fr

INFORMATIONS UTILES

RETOUR en IMAGES : DÉCORATIONS SAISONNIÈRES



Durant toute la belle saison, des papillons, des abeilles et des coccinelles ont voleté autour de jolies fleurs dans l'ensemble de la commune.

Dès l'automne, ce sont des hérissons et des écureuils qui ont envahi les lieux.

Merci aux élèves de l'école élémentaire pour leur aide précieuse.

Séance du 8 juin 2021

- Le Conseil s'est prononcé sur le transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté de Communes du Pays de Bitche, conformément à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019.
- Madame le maire a soumis au conseil le projet de restructuration d'un ancien logement, situé Rue des Ecoles, en Maison d'Assistants Maternels, pour un coût total de 675.000 € H.T.. Le Conseil a autorisé le maire à engager l'ensemble des procédures de passation de marchés publics relatives aux marchés de prestation de services mais reporte sa décision relative à la passation des marchés de travaux à une séance ultérieure. Le conseil adopte la convention d'assistance technique à maître d'ouvrage avec MATEC et autorise le maire à solliciter des cofinanceurs potentiels.
- Le conseil a décidé du recrutement de 6 agents contractuels durant la période estivale et de l'adhésion au programme du Département de la Moselle « 400 jobs d'été ».

Séance du 27 juillet 2021

- Le Conseil a autorisé le maire à signer une convention avec le SYCOParc pour la plantation d'arbres fruitiers et de haies sur le ban communal.
- En vue de réduire la consommation d'énergie, la commune envisage de remplacer trois portes de la salle polyvalente. Ce projet, d'un montant total d'environ 14.250 € H.T. pourrait bénéficier de subventions au titre de la D.E.T.R.. Le Conseil approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le plan de financement.
- Mme Esther TRIMBORN a été nommée *assistant de prévention* au sein du personnel. M. Yvon PETIT a, quant à lui, été reconduit dans ses fonctions de *correspondant défense* pour la commune.

- Le Conseil a émis un avis favorable à l'exploitation d'une unité de méthanisation en cogénération sur le ban communal de Gros-Réderching.
- Le conseil a autorisé le maire à signer une convention avec le Département de la Moselle afin de réaliser un chemin piétonnier le long de la RD662. La réalisation de ce chemin fait partie du projet de création de circuits de randonnée.
- Le conseil a adopté les projets de travaux sylvicoles 2021 ainsi que le programme de travaux d'exploitation 2022 proposés par l'ONF.
- Le conseil a validé la cession des lots n°7, 12 et 24 du lotissement *A l'Orée des Champs*.
- Dans le cadre de la préparation du budget 2022, Madame le Maire propose au conseil les projets d'investissement suivants pour l'année 2022 : mise en place d'une vidéosurveillance, aménagement de la rue de la gare, réfection du mur du cimetière et aménagement paysager devant l'église, rénovation des vestiaires du club de football.
- Le conseil a décidé de l'augmentation du tarif de la restauration scolaire, inchangé depuis juin 2017. En effet, le prestataire de service augmentera son tarif de facturation afin de satisfaire aux exigences de la loi EGALIM. Ainsi à compter du 1er janvier 2022, le coût de la prise en charge durant la pause méridienne sera de 5 € 50 (au lieu de 5 € 30 actuellement).

Séance du 2 novembre 2021

- Le Conseil a décidé la création d'un emploi permanent d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet en prévision du départ à la retraite d'un agent au 1er janvier 2022.
- Le conseil a approuvé le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur le ban communal. Ce système a pour but de dissuader les auteurs d'infractions par sa seule présence et de réduire ainsi le nombre de faits commis, de renforcer le sentiment de sécurité, de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Séance du 2 novembre 2021 ...suite

•Le conseil a approuvé le projet de réfection du mur d'enceinte du cimetière ainsi que la réalisation et la réfection des allées intérieure et extérieure bordant ce mur. Le coût du projet s'élève à 59.000 € H.T.. Des subventions à hauteur de 60 % du montant seront demandées à l'Etat et à la Région.



•Dans le cadre de la création de deux circuits de randonnée sur le ban communal, le conseil a approuvé les projets de mise en valeur du patrimoine naturel, historique, culturel et architectural. Ces projets, dont les montants s'élèvent à près de 152.000 € H.T., feront l'objet de demandes de subventions auprès du GAL LEADER, de l'Etat, de la Région et de la Fondation du Patrimoine.

•Le conseil a autorisé le maire à signer une convention de mise à disposition et de servitude avec ENEDIS dans le cadre du projet d'implantation de bornes de recharge électrique.

Retrouvez la totalité des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune

DES TROTTOIRS SÛRS ET PROPRES

Conformément à l'Arrêté Municipal du 17 mai 1996, les locataires et les propriétaires sont tenus de balayer ou faire balayer régulièrement le devant et les côtés de leurs immeubles et d'éliminer le produit du balayage ailleurs que dans les bouches d'égouts et les avaloirs.

A l'approche de la période hivernale, il est bon de rappeler que cet arrêté impose également le dégagement des trottoirs de la neige ou du verglas et l'interdiction de dégager, sur la voie publique, la neige provenant des espaces privés (cour, entrée de garage, etc.).

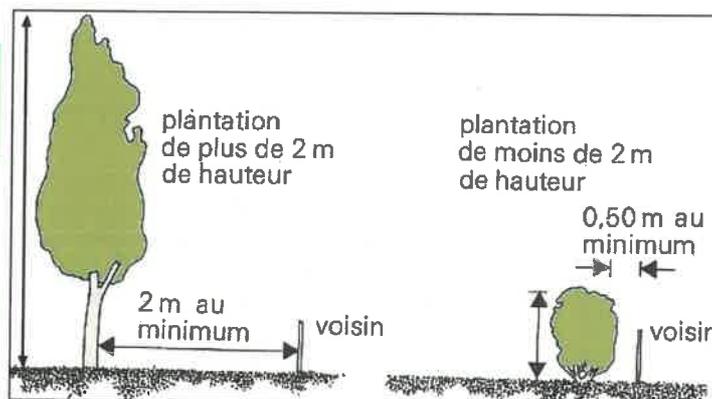
VENTES DE BOIS

Si vous souhaitez être informé des prochaines ventes de bois issu de la forêt communale, signalez-le à la mairie. Vous recevrez alors les informations concernant ces ventes dès qu'elles sont disponibles, directement par courrier ou mail.

SAVEZ-VOUS PLANTER DES HAIES ?

La plantation d'arbres et de haies en limite de propriété se fait selon des règles précises qu'il est bon de respecter pour éviter les conflits de voisinage.

Lorsque l'arbuste ou la haie que vous envisagez de planter ne mesurera pas plus de 2 mètres, vous devez la planter au minimum à 50 cm de la limite de propriété. Si cette plantation peut dépasser 2 mètres, il faudra alors prévoir une distance de 2 mètres avec la parcelle de votre voisin.



Si d'aventure les branches des arbres de votre voisin dépassent sur votre propriété, vous n'avez pas le droit pour autant d'en cueillir les fruits et/ou les fleurs. Cependant, vous pouvez librement ramasser les fruits qui tomberaient sur votre terrain.

Jumelage

Nous accueillerons nos amis charentais des communes de Lachaise et de Saint-Palais-du-Né du 26 au 31 juillet 2022.

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE

La Communauté de Communes

Adresse	4 rue du Général Stuhl 57230 Bitche
Téléphone	03 87 96 99 45
Adresse Mail	contact@cc-paysdebitche.fr
Site Internet	www.cc-paysdebitche.fr
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)

Service très haut débit

Adresse	4 rue du Général Stuhl Annexe Aynié 57230 Bitche
Téléphone	Hotline technique 09 73 01 02 10 Service commercial 03.87.06.10.40
Adresse Mail	tubeo@cc-paysdebitche.fr
Horaires d'ouverture	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)

Piscine de Bitche

Adresse	Rue de la Paix 57230 Bitche
Téléphone	03 87 96 11 43
Adresse Mail	piscine@cc-paysdebitche.fr

Centre aquatique de Rohrbach-lès-Bitche

Adresse	46 rue de Montbronn 57410 Rohrbach-lès-Bitche
Téléphone	03 87 09 86 83
Adresse Mail	centre.aquatique@cc-paysdebitche.fr

Office du Tourisme Intercommunal

Adresse	2 avenue du Général de Gaulle 57230 Bitche
Téléphone	03 87 06 16 16
Adresse Mail	contact@tourisme-paysdebitche.fr
Site Internet	www.tourisme-paysdebitche.fr
Horaires d'ouverture	du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 dimanche et jours fériés de 10h30 à 15h30 de mai à octobre

Retrouvez la totalité des délibérations du conseil communautaire sur
<https://www.cc-paysdebitche.fr/le-pays-de-bitche/conseils-communautaires/>
Les réunions du Conseil de communauté sont diffusées en direct sur facebook @comcompdb



Multi-accueil *Brin d'Éveil*

Adresse	14 rue des Sport 57410 Rohrbach-lès-Bitche
Téléphone	03 87 09 84 68
Adresse Mail	multi-accueil@cc-paysdebitche.fr

Relais Parents Assistants Maternels

Adresse	14 rue des Sport 57410 Rohrbach-lès-Bitche
Téléphone	03 87 02 01 37
Adresse Mail	rpam@cc-paysdebitche.fr

Multi-accueil *Les Bitchoun'* et Lieu d'accueil Enfants Parents

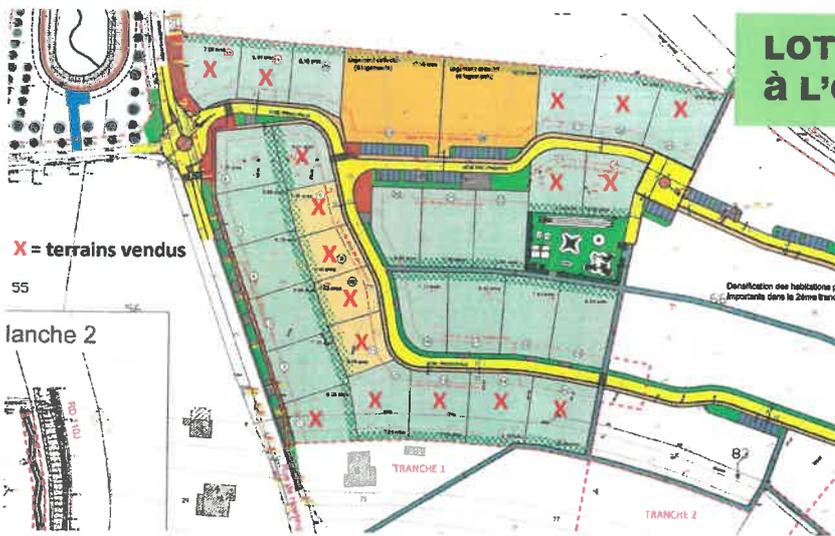
Adresse	Maison de l'enfant 2 rue Poincaré 57230 Bitche
Téléphone	03 87 06 24 23
Adresse Mail	bitchoun@cc-paysdebitche.fr

Les déchetteries

Adresse	à Bitche : ancienne décharge, sortie de Bitche direction Hanviller/Schorbach à Rohrbach-lès-Bitche : Z.A. Trink- wiese, sortie de Rohrbach direction Petit -Réderching
Téléphone	03 87 96 99 45
Adresse Mail	service.om@cc-paysdebitche.fr
Horaires d'ouverture	du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 (samedi fermeture à 16h) fermées le lundi matin du 1er novembre au 1er mars

Accès avec le Sydem/Pass uniquement

LOTISSEMENT à L'ORÉE DES CHAMPS



L'éclairage public est en place au lotissement A l'Orée des Champs. Il s'agit de lampadaires LED qui permettent une économie d'énergie substantielle.

Les premiers propriétaires ont déjà emménagé ; le lotissement prend vie !

Il reste des terrains à vendre. Renseignez-vous auprès de Mme Demmer, durant les horaires d'ouverture de la mairie.



ET DE 4 !

LES BOUCHONS DE L'ESPOIR

La commune compte désormais 4 distributeurs de sachets pour les déjections canines.

Ces distributeurs sont situés, Rue des Tilleuls, Rue de la Paix, Rue du Château d'Eau et près de l'aire de jeux.

D'autres distributeurs seront prochainement installés afin de garantir une propreté maximale des espaces publics partagés



Un conteneur de récupération de bouchons est installé à l'angle des Rues des Jardins et de la Mairie, en face du cimetière.

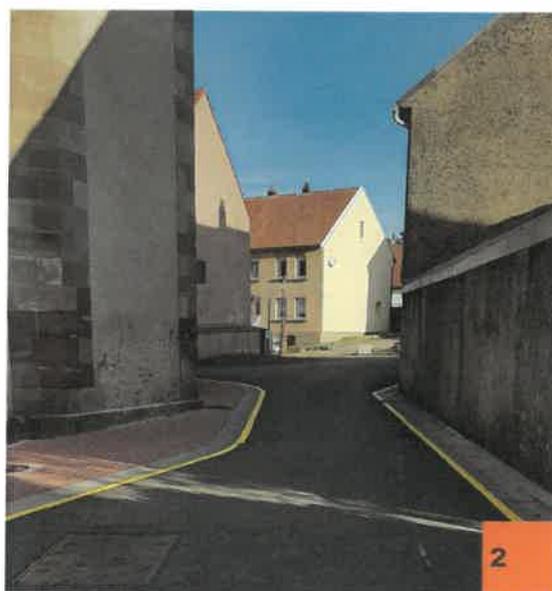
Le bac de récupération installé sur le parking arrière de la mairie a été supprimé.

L'association Les Bouchons de l'Espoir du Bitcherland collecte toutes les sortes de bouchons en plastique, liège ou métal et de toutes les tailles. Les bouchons sont triés et vendus pour être recyclés. Les bénéfices de ces opérations sont utilisés au profit des enfants hospitalisés au CHU de Strasbourg.

Merci de déposer les bouchons dans des sachets et non en vrac.



RETOUR en IMAGES



Dotation d'équipement des territoires ruraux


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. *Novembre 2021* : Remise des casques aux Jeunes Sapeurs Pompiers de la section de Rohrbach-lès-Bitche
2. *Septembre 2021* : Matérialisation de l'interdiction de stationner autour de l'église
3. *Septembre 2021* : Nouveau poteau d'incendie, Rue de la Gare, subventionné à 50 % par l'Etat



CROSS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

Le cross départemental des sapeurs pompiers s'est couru le 6 novembre 2021 à Albestroff.

Près de 800 soldats du feu ont participé à cette course et parmi eux, Lionel HESSEMAN, Matthieu WINTENBERGER et Valentin FERSTLER.

On saluera particulièrement la performance de Julie BACH, Jeune Sapeur Pompier, qui s'est qualifiée pour le cross régional en terminant première de sa catégorie.



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 1918

A l'occasion de la commémoration de la signature de l'armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale, les élus, entourés des autorités militaires et des sapeurs pompiers se sont rendus au monument aux morts pour une cérémonie d'hommage.



La participation des élèves de l'école élémentaire et de l'Harmonie de Rohrbach-lès-Bitche a renforcé le caractère solennel de cet instant de recueillement.



SÉCURISATION DU BUNKER DE LA REDOUTE

Construit en 1935, l'abri de La Redoute est un ouvrage constitutif de la Ligne Maginot.

Il s'agit du plus gros abri-caverne de la ligne de défense. Les locaux en souterrain avec accès en puits, sont très vastes.

Présentant un intérêt historique certain, cet abris a été racheté par la commune. L'accès en a toujours été interdit. Cependant l'ouvrage a été très largement visité et vandalisé, ce qui a amené le

maire à prendre un arrêté pour formaliser cette interdiction (arrêté n°3/2012 du 30 janvier 2012).

Après l'accident du Welschhof de Gros-Réderching l'été dernier, l'entrée a été remblayée une nouvelle fois et des panneaux d'interdiction d'accès ont été mis en place reprenant l'arrêté municipal.

Ce bunker n'est pas un terrain de jeu. Les garde-corps des escaliers ont quasiment tous disparus ou sont défectueux. De nombreux puits, trous et affaissements, tout comme le labyrinthe des couloirs, présentent un réel danger pour les visiteurs clandestins.



Pour votre sécurité, nous vous rappelons que
l'accès au site est formellement interdit.

LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES



Différents travaux ont été entrepris durant l'été afin de sécuriser, isoler et réaménager les écoles.

A l'école maternelle, les ouvriers ont supprimé l'une des baies vitrées de la salle de classe de Mme Meyer. Les travaux entrepris ont permis de réduire la surface vitrée de la salle afin de diminuer l'éblouissement et le réchauffement dû au soleil.



La seconde tranche des travaux d'isolation de l'école maternelle a été réalisée avec l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R..

Dans le même temps, un nouveau portail a été posé pour remplacer l'ancien, vétuste et moins sécurisant.



Un portail a été posé à l'arrière de l'école élémentaire et de la bibliothèque. Cette mesure de sécurité vise à limiter l'accès de cet espace utilisé par les élèves en raison de la crise sanitaire. De plus, quelques actes de vandalisme ont été relevés dans cette partie des bâtiments communaux à l'abri des regards.



RETOUR EN IMAGES : L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



1. *Novembre 2021* : *Trame Verte et Bleue* : plantation de haies près du bassin de rétention
2. *Octobre 2021* : Achat d'une « classe mobile » avec l'aide de l'Etat
3. *Septembre 2021* : Opération *Nettoyons la nature* avec l'aide des *Ânes de Sophie*
4. *Octobre 2021* : La Semaine du Goût : English Breakfast !
5. *Octobre 2021* : La Semaine du Goût : It's tea time !

RETOUR en image : L'ÉCOLE MATERNELLE



1. Octobre 2021
2. Octobre 2021
3. Novembre 2021
4. Septembre 2021

Déguisement pour Halloween
Spectacle de Mme Negri sur la ferme
Semaine du goût : confection de Männele et gâteaux avec le papa de Louane
Nettoyons la nature : sensibilisation au tri des déchets

Le 19 décembre 2019, les élus communautaires ont approuvé les 2 PLUi du Pays de Bitche qui sont les documents de références pour instruire les autorisations d'urbanisme, notamment.

Le PLUi Ouest couvre les 9 communes de l'ancienne Communauté des Communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Le PLUi Est couvre les 37 communes du périmètre antérieur de la Communauté des Communes du Pays de Bitche.

Le 14 octobre 2021, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé le PLUi Est.

La commune de Petit-Réderching, soumise au PLUi Ouest, n'est pas concernée par cette annulation. Aucune modification n'intervient dans vos dépôts d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable de travaux entre autres).

PLUI OUEST, RIEN NE CHANGE

Chers concitoyens,

Elus en 2020, dans une période particulièrement troublée par la crise sanitaire mondiale, nous essayons d'accomplir au mieux notre mission en ayant à cœur d'améliorer constamment le cadre de vie de notre village avec des réalisations diverses (ravalement de la façade de l'école maternelle, création de circuits de randonnée, remplacement de l'aire de jeux, ...), mais aussi d'apporter des outils performants à nos écoles (classe mobile pour l'école élémentaire), de répondre aux enjeux climatiques (rénovation de l'éclairage public, transformation d'une baie vitrée à l'arrière de l'école maternelle, installation d'une borne de recharge électriques pour les véhicules).

Ces projets ont nécessité des démarches administratives longues et complexes, notamment pour obtenir des financements adaptés (Europe, Etat, Région, Département).

Pour répondre à la demande croissante des parents en recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, nous avons lancé un projet de Maison d'Assistants Maternels qui devrait démarrer en 2022.

D'autres projets sont à l'étude et nous espérons pouvoir les mener à bien, avec l'adhésion de tous les membres du conseil municipal.

Notre équipe ne ménage pas ses efforts pour améliorer la vie quotidienne et nous mettons tout en œuvre pour y parvenir, en préservant les finances communales (demandes de subvention, négociations de prix, réalisation de travaux en régie tant que possible...).

Nous espérons que ces réalisations trouveront auprès de nos concitoyens un écho favorable, qui nous confortera dans notre action pour faire vivre Petit-Réderching.

Pour le groupe

Petit-Réderching, la confiance pour demain

Cher(e)s habitant(e)s

Après une année 2020 éprouvante et pleine d'incertitudes, 2021 n'aura pas été aussi salvatrice qu'espéré ! Le COVID rôde toujours.

L'économie quant à elle en ressort revigorée et presque renforcée ! Profitera-t-elle au plus grand nombre ? L'inquiétude est légitime...! Mais de nombreux projets privés sont en cours de réalisation ou d'études sur la commune, il faut les traiter à la hauteur de l'importance qu'ils auront demain dans le futur de notre village. Favoriser et faciliter l'investissement c'est créer des emplois, de l'activité et donc dynamiser la commune et lui garantir un avenir serein. Pour cela il faut une vision, une stratégie et traiter chacun de manière égale et juste.

Sur les projets communaux nous ne pouvons que regretter un manque latent de communication de la part de la majorité, qui donne parfois l'impression de se sentir agressée devant nos simples questions et remarques, cela est regrettable. Nous souhaitons que la commune prospère, et que l'argent de chacun soit investi et géré du mieux possible.

Enfin 2022 devrait être pour la commune l'objet de nouveaux travaux d'amélioration du cadre de vie, cela est salutaire et nous veillerons à leur bonne réalisation !

Belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous,

Profitez chacun des moments de joies que procurent ces rassemblement familiaux, ils ne sont que trop précieux !

Marie-Jeanne Schuller, Henri Cordary,
Michel Botzung.

Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes 1.000 habitants ou plus, lorsque des informations générales sur la réalisation et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

LE MAG !

DES ASSOCIATIONS

LE CLUB DES SENIORS

Après une interruption de près de 17 mois, le *Club des Seniors* a repris ses activités.

Les rencontres hebdomadaires du club sont un excellent moyen de briser la solitude et la routine, de garder un lien social tout en s'amusant grâce aux jeux de société ou à la pétanque en été et de partager des moments conviviaux autour d'un bon gâteau. Des sorties et des repas sont également organisés durant l'année.

Activité : le mardi de 14h à 17h (salle 3)
Salle Polyvalente, rue du Chef Cordary
Contact et information : Germain Steiner
03 87 09 83 34

PATCH PLAISIR

L'association *Patch Plaisir* organise chaque année un Marché aux Puces des Couturières.

Tout au long de l'année, les membres de l'association se réunissent pour coudre, assembler et créer avec des petits bouts de tissus de jolis éléments de décoration en patchwork.



Activité : 1 mercredi / mois de 9h à 16h (salle 3)
Salle Polyvalente, rue du Chef Cordary
Contact et information : Danielle Fegel
06 33 32 69 03

La FABRIQUE DE L'ÉGLISE

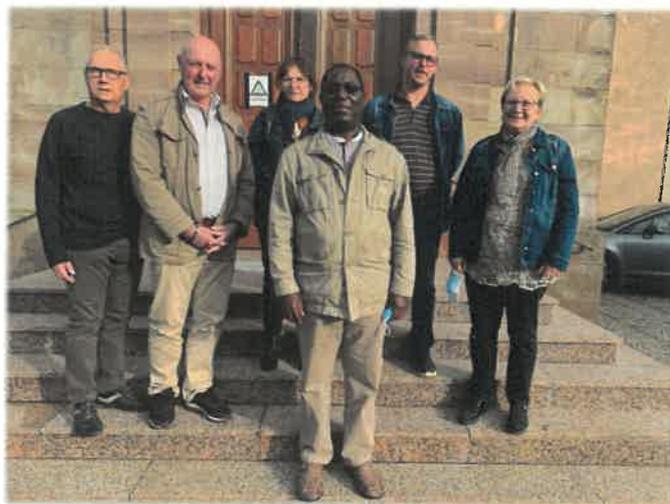
Les *Fabriques* sont des établissements publics dotés de la personnalité juridique de droit public, chargées d'administrer la paroisse. Elles ne sont pas des associations de droit privé.

Les fabriques d'église sont régies par le décret du 30 décembre 1809, complété et modifié à plusieurs reprises jusqu'au décret du 10 janvier 2001. Dans le cadre du concordat en Alsace-Moselle, aucune paroisse catholique ne peut exister sans fabrique. L'obligation de logement du curé, l'obligation de soutien des municipalités, les postes concordataires sur la paroisse sont grevés à l'existence d'une fabrique.

La fabrique est administrée par un *Conseil de Fabrique* et son *Bureau*, dont les membres sont bénévoles. Le curé de la paroisse est membre de droit du conseil et du bureau, le maire de la commune est membre de droit du conseil.

Le Conseil de la fabrique de l'église de Petit-Réderching est composé de :

- Eric MEYER, président
- Jacky NEU, trésorier
- Marie-Andrée DANNENHOFFER, secrétaire
- Abbé Komi Apollinaire KOUGBALI
- Florence ZINS, maire
- Nicolas FATH
- Marie-Cécile NEU (absente sur la photo)



La fabrique de l'église et ses membres sont au service de la paroisse et de la communauté chrétienne. Ils sont chargés d'administrer et de gérer les revenus de la paroisse, d'entretenir l'église et le presbytère, de prendre en charge les fournitures nécessaires à l'exercice du culte et à la promotion de la foi en lien avec l'équipe d'animation pastorale.

Entreprendre Développer s'entraider en Moselle Est

Voilà un joli programme pour cette toute nouvelle association créée par et pour des entrepreneurs afin de promouvoir leurs activités.

L'association organise régulièrement des webinaires en faisant appel à des intervenants extérieurs, sur des thèmes suggérés par les adhérents. Elle organise également une fois par mois des Apéros-Rencontres, qui permettent à ses membres de présenter leurs activités, de se rencontrer et d'échanger dans une ambiance conviviale.



L'association compte actuellement une vingtaine de membres habitant Petit-Réderching ou les proches communes.

Le partage, l'entraide et la bienveillance sont les valeurs fondamentales de cette association.

Retrouvez l'association sur Facebook

@EDENMOSELLE

Contact : Audrey Simon

06 61 72 00 74

Sur le site internet de la commune,
vous trouverez

les coordonnées de contact des associations

<https://petit-rederching.fr/associations-du-village-2/>

le planning des activités des associations

<https://petit-rederching.fr/la-salle-socioculturelle/>

Le samedi 16 octobre dernier, les élus et bénévoles des associations ont sillonné les rues de la commune pour vous proposer des brioches confectionnées par nos deux boulangers.

Cette opération a permis à la commune de reverser 1.942 € 72 à l'UNAPEI

Merci
POUR
eux!

L'Unapei est un mouvement associatif qui rassemble 900.000 personnes qui se battent pour une société solidaire et inclusive afin que chaque personne en situation de handicap, quelles que soient ses particularités, puisse choisir et vivre sa vie en disposant des accompagnements dont elle a besoin.

agenda

17 décembre 2021 :

Veillée de Noël

du 20.12.2021 au 02.01.2022 :

Congés scolaires de Noël

du 24 au 31 janvier 2022 :

Distribution des nouvelles poubelles par la CCPdB

du 07.02.2022 au 20.02.2022 :

Congés scolaires d'hiver

9 février 2022

Collecte de sang

26 mars 2022

Dîner Dansant
organisé par *Méli Mélodies*

9 avril 2022

Soirée Country
organisé par *Country Cheyennes 57*

10 avril 2022 :

1er tour des
Élections présidentielles

du 11.04.2022 au 24.04.2022 :

Congés scolaires de Printemps

24 avril 2022 :

2nd tour des
Élections présidentielles

12 juin 2022 :

1er tour des
Élections législatives

19 juin 2022 :

2nd tour des
Élections législatives

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Jeanne ALBRECH ép. SPIELDENNER	91 ans	le 17.06
Cécile MEYER ép. STOCK	94 ans	le 03.07
Marthe MUH ép. KLEIN	91 ans	le 18.08
Justine GROSS ép. DERR	93 ans	le 18.09
Robert GLATT	91 ans	le 03.10
Alphonse NEU	92 ans	le 10.10
Marie-Joséphine BECKRICH ép. NEU	91 ans	le 15.10
Raymond SPIELDENNER	91 ans	le 10.10
Gaston BACH	93 ans	le 27.11



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE MARIAGE



Pierre LE THERY & Lilly BEREND	Noces de diamant	le 13.07
Roland MAZCAZ & Marie-Reine GANGLOFF	Noces d'or	le 13.07
Gilbert BACH & Jeannette NEU	Noces d'orchidée	le 15.07
Antoine BACH & Lucienne ROHR	Noces d'orchidée	le 16.07
Lucien NEU & Denise RIMLINGER	Noces d'or	le 23.07
Germain STEINER & Claudette SINNIG	Noces d'or	le 31.07
Bernard BACH & Liliane BOUR	Noces d'or	le 14.08
Alphonse NEU & Georgette RIFF	Noces de palissandre	le 03.09
Antoine BACH & Chantal GOTTÉ	Noces d'or	le 04.09
Armand STOCK & Antoinette NEU	Noces d'or	le 16.10
Victor SCHAEFFER & Christiane MULLER	Noces d'or	le 16.10

ÉTAT-CIVIL - 2021

naissances

Camille DEMMERLÉ 06.06.2021
 Lucie RIMBAULT-HUCK 20.06.2021
 Zélie FILIPIAK 24.06.2021
 Thomas MEGEL 29.06.2021
 Clémence BIER 29.06.2021
 Anaïs LACROIX 17.07.2021
 Margaux REVARDY 27.08.2021
 Valentine NEU 13.09.2021
 Lily DIDOT 28.09.2021
 Charlie DEHLINGER 16.10.2021



PACS

Jérémy WEIDIG & Elodie LEHNARD 26.08.2021



MARIAGES

Eric KREMER & Katya PANTER 12.06.2021
 Sébastien BÉTHUNE & Sandra LENGRAND 12.06.2021
 Philippe SPIELDENNER & Jennifer VOGEL 02.10.2021
 Lorenzo ZOLA & Marie-Antoinette MEGEL 10.11.2021

décès

Raymond KLOS 10.07.2021
 Patrick BEHR 27.07.2021
 Marie Thérèse GERING veuve NEU 11.09.2021
 Adolphe FAUST 24.09.2021
 Marie RUBECK épouse GLATT 02.10.2021
 Antoine MARTINÉ 18.10.2021
 Lydia DANNENHOFFER veuve PEIFFER 24.10.2021
 Michel BETHUNE 25.10.2021
 Christian MEHLINGER 25.10.2021



Vous ne souhaitez pas figurer dans ces rubriques ?

Pour les grands anniversaires : signalez-le à la mairie

Pour les naissances : signalez-le à la maternité et/ou lors de la déclaration de naissance

Pour les mariages, PACS et décès : signalez-le à la mairie lors de la constitution du dossier.